



MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DE-LA-MERCI

AVIS PUBLIC

SÉANCE DU CONSEIL

2022

Que suivant l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année et fixer le jour et l'heure du début de chacune de ces séances;

Que le calendrier, a été adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022 qui se tiendront le **deuxième** vendredi du mois et qui débuteront à 19h30 :

14 janvier	08 avril	08 juillet	14 octobre
11 février	13 mai	12 août	10 novembre (jeudi)
11 mars	10 juin	09 septembre	09 décembre

Donné à Notre-Dame-de-la-Merci, ce 15ième jour du mois de décembre 2021.

Chantal Soucy
Directrice générale
Secrétaire-trésorière